



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 17 MARS 2025 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Éric MALLET - Responsable Finances & Ressources Humaines

FINANCES

Présentation du budget 2025

La Présentation est effectuée par Éric MALLET, conformément aux documents projetés et aux orientations budgétaires présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le lundi 03 février 2025.

GÉMAPI - Eaux pluviales Transport et Collecte

En ce qui concerne la GÉMAPI, les contributions au titre des intercommunalités enregistrent une augmentation annuelle de 1 %.

Éric CHANAL indique que les équipes du syndicat étudient la possibilité de bénéficier d'un accompagnement financier de la part de la Métropole du Grand Paris au titre des actions engagées par le SIAH dans la prévention des inondations.

Les contributions au titre de la compétence transport n'enregistrent pas d'augmentation par rapport à 2024.

Enfin, la contribution sollicitée auprès de la CARPF pour le financement du renouvellement Eaux Pluviales-Collecte est maintenue à son niveau de 2024.

Transport - Collecte des eaux usées

En recettes de fonctionnement, il est à noter le maintien de la redevance d'assainissement intercommunale pour la compétence transport à 1,50 € par m³ d'eau potable facturé, et le maintien de la redevance collecte à 0,75 € par m³ d'eau potable facturé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agendas des Élus

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus 2025.

Éric CHANAL informe les élus qu'une réunion de travail portant sur la lutte contre les inondations est programmée en Préfecture le 11 avril prochain. Cette réunion est à destination essentiellement des services des structures GEMAPI.

Comité Syndical

Ordre du jour et note explicative de synthèse du Comité Syndical du lundi 24 mars 2025 (version de travail) - Définition des rapporteurs

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs pour le Comité Syndical du lundi 24 mars 2025.

Procédures juridiques

Information relative à la convention n° 2025-02-05 portant sur le protocole d'appui technique entre la DINEPA, L'OREPA Nord et le SIAH

Éric CHANAL indique que le protocole d'appui technique qui définit les termes et conditions de collaboration entre les trois parties citées en objet est en cours de validation auprès de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement d'Haïti (DINEPA).

Information relative à la convention n° 2025-02-06 portant sur la reprise des enrobés Rue de Paris sur la commune de Louvres

Déborah TANGUY précise que le syndicat réalise des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées depuis le 13 janvier 2025, pour une durée de deux mois et demi.

Le Département du Val d'Oise a récemment demandé au SIAH de reprendre les enrobés sur toute la largeur de voirie. Or, le marché en cours avec l'entreprise chargée de réaliser les travaux prévoit uniquement les enrobés sur la largeur des tranchées.

Afin de permettre la réfection complète de la voirie sur ladite rue, les parties proposent la réalisation des travaux par le syndicat.

Une partie des travaux de cette réfection sera exécutée dans le cadre du marché en cours et l'autre partie, non prévue au marché et relative aux enrobés sur la largeur de la voirie, sera financée par le Département et par le SIAH.

Ainsi, le Département s'engage à assurer le financement de 316 m² de couche de roulement sur la base du forfait habituel de 30 € TTC par m², soit un montant total de 9 480 € TTC.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau valide l'inscription de cette convention à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Avis sur la suite à donner concernant l'analyse des offres du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement hydro-écologique du Croult aval, secteur des Pieds Humides sur les communes de Garges-lès-Gonesse et de Bonneuil-en-France (Marché n° 489C)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau émet un avis favorable à la poursuite de l'analyse des offres par les services du SIAH.

Avis sur l'estimation prévisionnelle des travaux de restauration du Croult - traversée de Gonesse (Opération n° 518)

Déborah TANGUY précise que les travaux de la phase 1 vont être sectorisés en 4 tronçons, chacun constituant un marché de travaux. Le montant total de ces travaux est estimé à 4 460 000 euros.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau émet un avis favorable quant à l'estimation prévisionnelle de ces travaux et autorise l'inscription à l'ordre du jour du prochain Comité syndical, le lancement de la procédure d'attribution et la signature de ces marchés publics avec le(s) titulaire(s).

Avis sur la poursuite des travaux de réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées secteur de la NEF sur la commune d'Arnouville (Opération n° 485)

Après exposé par Déborah TANGUY, le bureau autorise la poursuite des travaux de réhabilitation avec l'entreprise COLAS, titulaire du marché de travaux.

Avenant

Avenant n° 1 à la convention n° 2024-09-33 portant sur l'épandage des boues issues du curage du bassin de rétention des eaux pluviales de la « Fosse aux Boucs » sur la commune de Saint-Witz

Déborah TANGUY présente l'avenant qui prolonge et adapte la convention n° 2024-09-33 signée entre les parties le 20 octobre 2024 et dont la validité a pris fin le 1^{er} mars 2025.

Le Bureau valide l'inscription de cet avenant à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Attribution de marchés publics

Attribution du marché public relatif à la fourniture, la pose, l'installation et la maintenance de bornes de recharge de véhicules (Marché n° 10-24-04 - Lot n° 1 : Fourniture, pose et installation des bornes de recharge sur le pré-équipement ; Lot n° 2 : Maintenance et exploitation des infrastructures)

Après exposé par Célia DUBERTRAND et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué :

Pour le lot n° 1 à l'entreprise HAGENUM pour un montant annuel de 79 000 € HT et pour une durée des prestations de deux mois.

Pour le lot n° 2 à l'entreprise COGENUM pour un montant de 31 992,00 € HT sur 4 ans (soit 16 656,00 € HT sur 2 ans fermes puis 7 668,00 € HT/an reconductible une fois).

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Critères de sélection relatif au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue Gay Lussac sur la commune de Gonesse (Opération n° GON200)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 %, et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critères de sélection relatif au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue du Pont-Yblon et la Rue du Moulin sur la commune de Bonneuil-en-France (Opération n° BONN203)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 %, et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Foncier

Signature des conventions de maîtrise d'ouvrage mandatée - Rue de Verdun sur la commune de Montsoult (Opération n° MONTS196)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer lesdites conventions.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Invitation de la DDT le mercredi 26 mars 2025 à 14h00 - Réunion relative aux compensations des zones humides et des espèces protégées dans le cadre de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie, organisée en Préfecture en présence de la SNCF, de l'AESN et de l'animatrice du SAGE

Ce point est exposé par Déborah TANGUY.

Réunion à programmer à la demande de la commune d'Arnouville concernant l'opération n° 489D portant sur la restauration du Croult en aval du Vignois, et faisant suite au courrier d'information sur l'avancement des études adressé par le Président

Jean-Pierre LECHAPTOIS et Tony FIDAN participeront à cette réunion.

Invitation de Monsieur le Préfet le 11 avril 2025 à 09h30 relative à la prévention des inondations

Ce point est exposé par Éric CHANAL.

ASSAINISSEMENT

Retour sur la réunion du 6 mars 2025 avec la commune de Belloy-en-France

Éric CHANAL précise que cette réunion avait pour objet la présentation du planning des travaux dans le cadre de l'adhésion de la commune au syndicat au 31 décembre 2025. Des représentants du cabinet BERIM, maîtres d'œuvre de la commune, étaient également présents.

L'hypothèse de travail étudiée en séance consiste à privilégier les travaux de raccordement des canalisations et du poste de relèvement afin de respecter l'échéance d'adhésion et du transfert de compétences à fin décembre 2025. Par ailleurs cette hypothèse doit exonérer le SIAH de toute gestion de l'usine d'épuration qui devra être déconnectée en 2025. Les rapports d'exploitation sur l'exercice 2025 seraient alors à produire par l'exploitant dans le cadre de la DSP en cours.

Le SIAH piloterait ainsi directement, suite au transfert de compétences, les travaux de réhabilitation inclus dans le programme et qui sont une condition indispensable du versement des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Cette deuxième phase de travaux aurait probablement lieu au deuxième semestre 2026, compte tenu des contraintes évoquées en réunion sur les exploitations agricoles des champs traversés.

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que le SIAH est en capacité de gérer le poste de refoulement et le réseau d'assainissement au 31 décembre 2025, sous conditions que les échéances des travaux soient respectées.

Ces hypothèses de travail seront portées à la connaissance des services de la Préfecture, dans le cadre de la rencontre programmée le 8 avril au sujet de l'actualisation des statuts du syndicat.

STATION DE DÉPOLLUTION

Accessibilité aux futures bornes de recharges électriques des véhicules du SIAH

Ce point est reporté au prochain bureau.

RESSOURCES HUMAINES

Retour sur la réunion du 10 mars 2025 - Comité Social Territorial (CST)

Christiane AKNOUCHE rappelle l'ordre du jour du CST et indique que l'ensemble des points qui ont été soumis au CST ont recueillis un avis favorable rendu à l'unanimité des membres.

Christiane AKNOUCHE souligne le caractère positif de la politique de formation du SIAH qui profite à l'ensemble des agents, et rappelle qu'elle s'articule autour de 3 axes que sont l'aide apportée aux agents contractuels et titulaires à la réussite aux concours de la fonction publique territoriale, la sensibilisation à l'Hygiène et Sécurité et le soutien à l'acquisition et à l'optimisation des compétences.

Par ailleurs Christiane AKNOUCHE annonce la poursuite des réflexions menées quant à l'aménagement des horaires de travail et ses conditions de mise en œuvre, et également quant à la mise en place d'un congé menstruel.

Fin de la réunion de bureau à 11h00

Prochaine réunion de bureau lundi 07 avril 2025 à 09h30